



Grossesse - séparation avec le père

Par **Morgane59**, le **15/01/2017** à **11:22**

Bonjour,

Victime d'une grossesse nerveuse, j'informe mon ex copain que je suis enceinte à 100 %. Monsieur le prend très mal, me menaçait et me faisait du chantage pour avorter. J'ai été hospitalisée suite au stress et toute la pression qu'il me mettait.

Suite à cela, j'ai su que je ne suis pas enceinte. Mais vu tout le mal qu'il m'a fait, j'ai décidé de lui faire croire que je gardais le bébé et qu'il devrait assumer ses responsabilités. Je viens de recevoir un courrier de son avocat me demandant la date prévue de l'accouchement et m'informant que son client compte avoir la garde exclusive de l'enfant.

Quels sont mes recours ? Dois-je l'informer que je ne suis plus enceinte ? Serait-il possible d'attendre quelques mois avant de répondre à ce courrier ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **15/01/2017** à **13:58**

bonjour,

il vaudrait mieux dire la vérité car il sera facile de savoir si vous avez été enceinte ou pas, donc de prouver votre mauvaise foi.

il suffit qu'on vous demande de prouver que vous avez effectivement été enceinte.

salutations

Par **Morgane59**, le 15/01/2017 à 14:35

Merci de votre réponse. Je ne comprends pas pourquoi je devrais me justifier auprès de mon ex ? On n'est ni mariés ni en couple.

Par **amajuris**, le 15/01/2017 à 15:07

si vous avez informé votre ex que vous étiez enceinte de lui alors que vous saviez qu'il n'en était rien, c'est au minimum un mensonge qui peut être considéré comme une atteinte volontaire à sa vie privée.

Par **cocotte1003**, le 15/01/2017 à 16:08

Bonjour, quel est votre but dans cette histoire, il est difficile de vous conseiller autre chose que la vérité avec aussi peu d'éléments, cordialement

Par **Morgane59**, le 15/01/2017 à 16:17

Je ne sais pas quoi faire ?

Par **jodelariege**, le 15/01/2017 à 16:47

bonjour plusieurs personnes vont ont donné leur avis sur ce site et un autre site juridique :on vous conseille de dire que vous n'êtes plus/pas enceinte.si ce conseil ne vous convient pas vous faites comme vous voulez ,de toute façon on ne peut remonter le temps ...